

BOURSES DE MOBILITE 2008 / 2009

Service des Relations Internationales

Bâtiment du Forum – 1er étage

118, route de Narbonne - 31062 Toulouse Cedex 9

Claire-Lise AGNIERAY – Responsable de la mobilité

Tel : 05.61.55.66.24 - Fax : 05.61.55.62.09

Mail : urelint4@adm.ups-tlse.fr

www.ups-tlse.fr

Vous trouverez ci-après sous forme de fiches les bourses de mobilité proposées aux étudiants effectuant un séjour à l'étranger dans le cadre de leur cursus universitaire.

A noter :

Les bourses de mobilité sont cumulables entre elles à partir du moment où vous remplissez chacune des conditions indiquées.

Chacun de ces programmes de financement n'est possible qu'une seule fois dans votre cursus. Deux exceptions:

- Etudiants inscrits à un Master Erasmus Mundus
- Etudiants enchaînant une bourse Erasmus Etudes et une bourse Erasmus Stage

Les étudiants boursiers du CROUS continuent à percevoir leur bourse pendant toute la durée de leur séjour.

Tout étudiant en mobilité peut également solliciter le Conseil Général de son département d'origine (aucun financement prévu par le Conseil Général de Haute Garonne), ainsi que le Conseil Régional de sa région d'origine (attention : bourse non cumulable à celle du Conseil Régional de Midi-Pyrénées). Il s'agit alors d'une démarche personnelle.

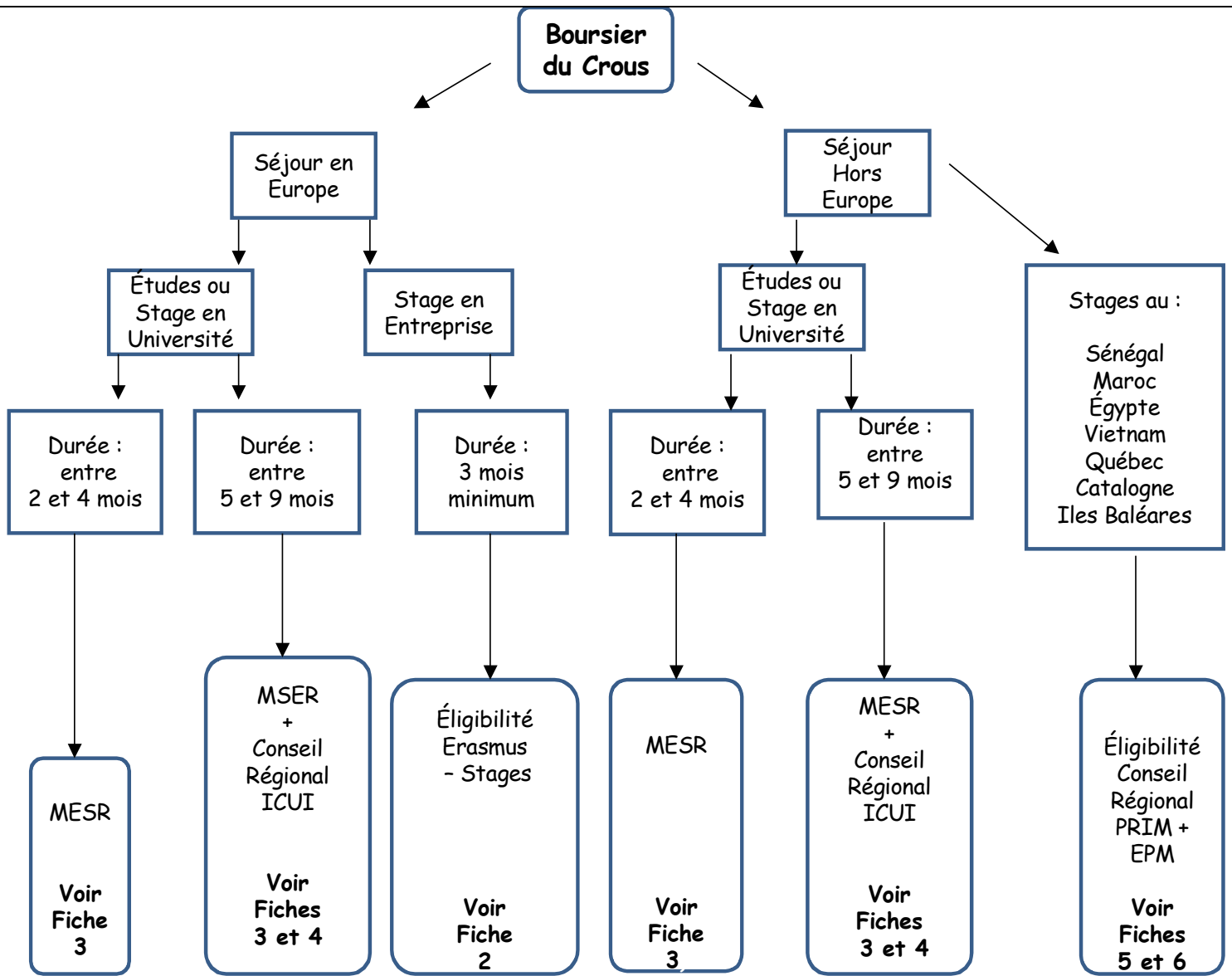
Pour toutes les bourses, **l'enregistrement comme étudiant en mobilité auprès du Service Relations Internationales de l'Université Paul Sabatier vaut comme dépôt de candidature** (attention : voir pour chaque bourse les dates limites de dépôt des candidatures).

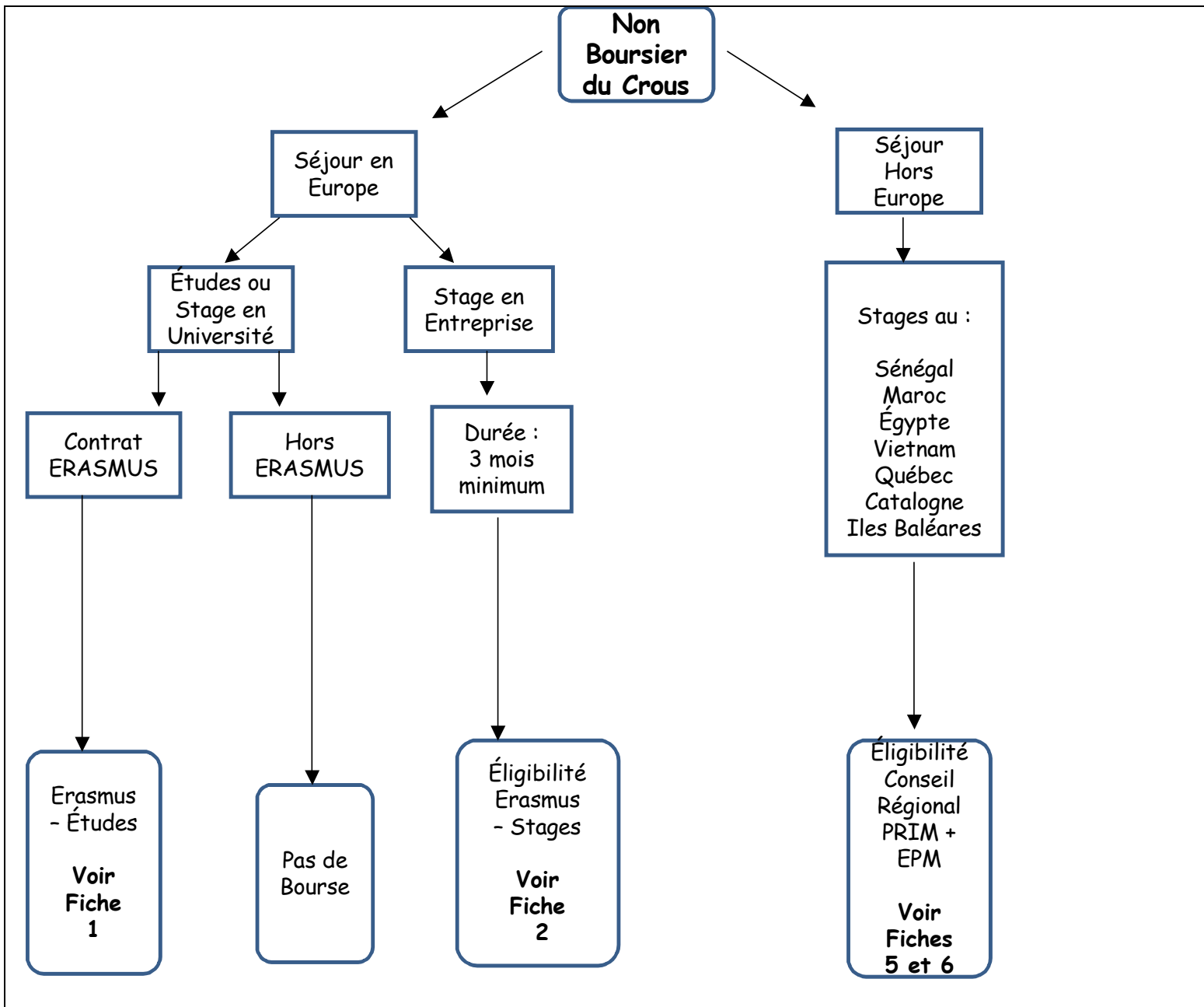
Pièces à fournir au moment de l'enregistrement :

- carte d'étudiant 2008-2009
 - 1 RIB
 - 1 photo d'identité
 - copie du dossier de candidature Erasmus envoyé à l'université d'accueil ou convention de stage (le cas échéant)
 - attestation d'attribution **définitive** de bourses du Crous 2008-2009 (pour les boursiers sur critères sociaux) à télécharger sur le site web du CROUS et à envoyer par email à Madame AGNIERAY à : urelint4@adm.ups-tlse.fr
- Attention l'attribution conditionnelle n'est pas recevable.

Mode d'emploi

Les bourses de mobilité diffèrent selon votre statut (boursier ou non boursier du Crous sur critères sociaux), la durée du séjour, le pays de destination, le niveau d'études, etc.. Sur les schémas des deux pages suivantes, vous pouvez effectuer un premier repérage des bourses auxquelles vous avez droit automatiquement, et de celles auxquelles vous pouvez candidater (éligibilité) mais qui sont attribuées après une sélection. Reportez vous ensuite au numéro de fiche indiqué pour le détail des critères d'attribution.





Fiche 1

BOURSE ERASMUS - Etudes

Montant :

149.60 euros par mois (en 2008-09), complétés en fin de séjour par une redistribution variable annuellement. A titre indicatif, la somme totale mensuelle a été de 221 euros en 2006-07.

Dépôt de la candidature :

au Service des Relations Internationales, au moment de l'enregistrement comme étudiant en mobilité et **avant le 01 février 2009 pour un départ en 2008-09.**

Versement de la bourse :

par le Service des Relations Internationales.

Versement de tous les mois de séjour à réception de l'attestation d'arrivée, puis versement du complément en fin d'année universitaire et à réception de l'attestation de durée de séjour et du rapport étudiant.

Conditions à remplir (l'année du départ):

- ✓ vous êtes inscrit(e) à l'Université Paul Sabatier, à un diplôme de niveau Bac + 2 ou plus
- ✓ vous n'êtes pas boursier(e) sur critères sociaux
- ✓ vous effectuez un séjour d'études dans une université (ou un laboratoire universitaire) qui a signé, pour votre discipline, un partenariat Erasmus avec l'Université Paul Sabatier (se renseigner auprès du Service des Relations Internationales).
Attention : conditions spécifiques pour la Suisse.
- ✓ vous avez une nationalité communautaire (ou une carte de résident valable 10 ans ou un statut de réfugié politique ou d'apatride)
- ✓ la durée de votre séjour est de 3 à 12 mois

Le paiement des bourses Erasmus est lié à la signature d'un contrat Erasmus, à signer au Service des Relations Internationales avant votre départ (et après votre inscription administrative).
Les étudiants boursiers sur critères sociaux ne reçoivent pas la bourse Erasmus mais bénéficient du statut Erasmus leur permettant l'exonération des droits d'inscription dans l'université d'accueil. Ils signent un contrat Erasmus non-allocataire.

Nota :

La période d'étude peut inclure un stage en entreprise si celui-ci est précédé d'une période d'études de 3 mois minimum et s'il est effectué sous couvert de l'université d'accueil. Ce stage doit être déclaré avant le 01 février 2009.

Le programme Erasmus n'est possible qu'une seule fois dans votre cursus – sauf si vous êtes un étudiant inscrit à un Master Erasmus Mundus ou si vous enchaînez une bourse Erasmus Etudes et une bourse Erasmus Stage.

Fiche 2

BOURSE ERASMUS – Stages (stages en entreprise)

Montant :

En 2007-08, 120 euros par semaine plafonné à 13 semaines pour l'UPS et à 12 semaines pour l'IUT.

Dépôt de la candidature :

Les étudiants de l'UPS doivent déposer leur candidature au Service Relations Internationales au plus tard le 23 janvier 2009. Formulaire téléchargeable sur le site internet de l'UPS

La procédure est différente pour :

- les étudiants de l'IUT A: contacter Emmanuelle GROCHULSKI
(emmanuelle.grochulski@iut-tlse3.fr)
- les étudiants de l'IUT de Tarbes : contacter Anne-Laure GUIN
(ri-iut-tarbes@iut-tarbes.fr)

Attention :

Le nombre de bourses est très limité.

Pour l'UPS, une sélection des dossiers sera effectuée par une commission après le 23 janvier 2009.

Versement de la bourse :

Par le Service des Relations Internationales, 80 % après réception de l'attestation de présence, et 20% après réception de l'attestation de durée de séjour et du rapport étudiant.

Conditions à remplir (l'année du départ):

- ✓ vous êtes inscrit(e) à l'Université Paul Sabatier, à un diplôme de niveau Bac + 2 ou plus
- ✓ vous effectuez un stage obligatoire dans une entreprise de l'Union Européenne.
- ✓ vous êtes de nationalité communautaire (ou en possession d' une carte de résident valable 10 ans ou d'un statut de réfugié politique ou d'apatride)

Le paiement des bourses Erasmus Stages est lié à la signature d'une <u>convention Erasmus Stages</u> , à signer au Service des Relations Internationales avant votre départ

Fiche 3

BOURSE DU MESR

Ministère de L'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Montant :

400 euros par mois en 2008-09

Dépôt de la candidature :

au Service des Relations Internationales, au moment de l'enregistrement comme étudiant en mobilité et avant le 31 mars 2009.

Versement de la bourse :

Par le CROUS, selon des modalités qui seront définies à la rentrée.

Conditions à remplir (l'année du départ):

- ✓ vous êtes inscrit(e) à l'Université Paul Sabatier, à un diplôme de niveau Bac + 2 à Bac + 5
- ✓ vous êtes boursier(e) sur critères sociaux (échelon 0 inclus)
- ✓ vous effectuez un séjour d'études ou un stage dans une université étrangère (ou un laboratoire universitaire)
- ✓ la durée de votre séjour est de 2 mois minimum

Nota :

Cette bourse est payée à hauteur de 9 mois maximum, même si la durée effective de votre séjour est supérieure à cette durée.

Attention : le versement de la totalité des mois de séjour ne peut être garanti.

Les étudiants bénéficiaires de cette bourse signent également un contrat Erasmus (non-allocataire) s'ils partent dans une des universités partenaires du programme Erasmus, afin d'être dispensés des frais d'inscription dans leur université d'accueil.

Fiche 4

BOURSE DU CONSEIL REGIONAL : Programme ICUI Incitation à la Coopération Universitaire Internationale

Montant :

300 euros par mois en 2008-09.

Dépôt de la candidature :

au Service des Relations Internationales, au moment de l'enregistrement comme étudiant en mobilité et **avant le 15 janvier 2009**.

Versement de la bourse :

par le Conseil Régional.

Versement en deux fois (avance de 80% et solde de 20%) sur présentation de justificatifs

Conditions à remplir (l'année du départ):

- ✓ vous êtes inscrit(e) à l'Université Paul Sabatier, à un diplôme de niveau Bac + 3 à Bac + 5
- ✓ vous êtes boursier(e) sur critères sociaux (échelon 0 inclus)
- ✓ vous effectuez un séjour d'études ou un stage dans une université ou un laboratoire universitaire à l'étranger.
- ✓ la durée de votre séjour est d'1 semestre universitaire minimum et pleinement intégré dans le cursus.
- ✓ vous ne percevez pas de financement d'un autre Conseil Régional pour la même année universitaire (attestation sur l'honneur).

Pièces à joindre :

Attribution définitive de bourse

Un CV

2 relevés d'identité bancaire au nom de l'étudiant

Nota :

Cette bourse est payée à hauteur de 9 mois maximum, même si la durée effective de votre séjour est supérieure à cette durée.

La bourse du Conseil Régional est soumise chaque année à un vote qui détermine la reconduction du programme et les critères d'éligibilité à la bourse.
--

Les demandes sont à adresser par chaque étudiant à l'Université Paul Sabatier qui en assure la transmission à la Région.

Fiche 5

BOURSE DU CONSEIL REGIONAL : Programme PRIM Programme Régional d'Incitation à la Mobilité

Montant :

200 euros par mois en 2008-09 + forfait transport basé sur le prix d'un vol aller-retour en classe économique.

Dépôt de la candidature :

au Service des Relations Internationales, au moment de l'enregistrement comme étudiant en mobilité et **avant le 15 janvier 2009.**

Versement de la bourse :

par le Conseil Régional

Versement en deux fois (avance de 80% et solde de 20%) sur présentation de justificatifs

Conditions à remplir (l'année du départ):

✓ vous êtes inscrit(e) à l'Université Paul Sabatier, à un diplôme de niveau Bac + 1 à Bac + 8
✓ vous effectuez un stage dans une université, un laboratoire, une entreprise, une ambassade, un établissement public, situé dans l'une des régions suivantes :

- Région de Thiès et Saint-Louis (Sénégal)
- Région de Marrakech Tensift Al Haouz (Maroc)
- Gouvernorat d'Alexandrie (Egypte)
- Province de Québec (notamment région de Laval)
- Province de Son La (Vietnam)

✓ vous ne bénéficiez pas de la bourse régionale ICUI (voir programme précédent)
✓ la durée de votre séjour est de 1 à 10 mois
✓ vous ne percevez pas de financement d'un autre Conseil Régional pour la même année universitaire (attestation sur l'honneur).

Pièces à joindre :

Une lettre de motivation

Lettre d'acceptation de la structure d'accueil

2 relevés d'identité bancaire au nom de l'étudiant

Nota :

Certains domaines sont prioritaires selon les destinations : ces domaines sont définis lors de l'appel d'offre du Conseil régional..

Ce programme ne fait pas l'objet d'une reconduction automatique par le Conseil Régional.

Fiche 6

BOURSE DU CONSEIL REGIONAL : Programme EPM Programme Eurorégion Pyrénées Méditerranée

Montant :

Plafonné à 250 euros par mois

Dépôt de la candidature :

au Service des Relations Internationales, au moment de l'enregistrement comme étudiant en mobilité et **avant le 15 janvier 2009.**

Versement de la bourse :

par le Conseil Régional

Versement en deux fois (avance de 80% et solde de 20%) sur présentation de justificatifs

Conditions à remplir (l'année du départ):

- ✓ vous êtes inscrit(e) à l'Université Paul Sabatier, à un diplôme de niveau Bac + 3 à Bac + 5
- ✓ vous effectuez un stage dans une université, un laboratoire, une entreprise, une ambassade, un établissement public, situé dans la région de Catalogne et des Iles Baléares
- ✓ vous ne bénéficiez pas de la bourse régionale ICUI (voir fiche 4)
- ✓ la durée de votre séjour est de 1 à 4 mois
- ✓ vous ne percevez pas de financement d'un autre Conseil Régional pour la même année universitaire (attestation sur l'honneur).

Pièces à joindre :

Une lettre de motivation
Lettre d'acceptation de la structure d'accueil
2 relevés d'identité bancaire au nom de l'étudiant

Nota :

Certains domaines sont prioritaires selon les destinations : ces domaines sont définis lors de l'appel d'offre du Conseil régional.

Ce programme ne fait pas l'objet d'une reconduction automatique par le Conseil Régional.